

généralistes et soins de première nécessité

Ce bulletin d'information a pour objectif de souligner le rôle important que jouent les généralistes (couramment appelés médecins de famille ou médecins de ville) et les « soins de première nécessité » pris en charge par le NHS dans le suivi des personnes vivant avec le VIH.

Bien que les personnes séropositives soient suivies dans des centres de soins du VIH, il est important qu'elles aient aussi un médecin généraliste. Beaucoup de généralistes proposent des prestations non assurées dans les centres de soins, dont vous pouvez avoir besoin de temps à autre : consultations pour les femmes qui viennent d'enfanter ; infirmières à domicile ; soins infirmiers spécifiques aux troubles mentaux ; physiothérapie ; podologie...

Les généralistes peuvent prescrire des traitements pour d'autres affections que le VIH, que vous pourrez difficilement obtenir pour plus de deux semaines dans votre centre de soins. Par ailleurs, ils sont les seuls médecins à pouvoir se rendre à votre domicile si vous êtes trop malade pour vous déplacer jusqu'à votre centre de soins où à leurs cabinets. En dehors des horaires habituels de travail, pendant le week-end ou les jours fériés, tous les généralistes mettent à votre disposition un service d'urgence, où une infirmière ou un médecin pourront vous donner des conseils et, si nécessaire, vous rendre visite. Si votre problème est très sérieux et exige que vous soyez dirigé sur un hôpital, ils pourront vous faire hospitaliser et contacter le médecin de garde de votre centre de soins habituel afin de lui exposer votre cas et lui demander d'intervenir, s'ils considèrent que des soins spécifiques au VIH sont indispensables.

S'inscrire chez un généraliste

Pour être suivi par un généraliste, vous devez vous faire inscrire chez lui comme son patient. Vous ne pouvez être inscrit que chez un seul généraliste et celui-ci doit exercer dans le secteur où vous résidez. Pour qu'il vous inscrive, il vous suffit de lui communiquer vos nom et adresse, votre numéro d'immatriculation au NHS et les coordonnées de son prédécesseur. Inutile de vous inquiéter si vous ne retrouvez pas votre numéro du NHS : vous pouvez quand même vous faire inscrire. Dans les semaines qui suivent ce premier contact, vous recevrez une carte confirmant votre inscription, sur laquelle figurera ce numéro.

La plupart des centres de soins du VIH ont à leur disposition une liste de généralistes et peuvent vous en recommander un qui a l'expérience de la prise en charge des patients séropositifs. Cependant, il n'est pas rare que des généralistes soient contraints de refuser de nouveaux patients, si leur file active a atteint le nombre maximum de patients autorisé.

Vous pouvez également contacter *NHS Direct* au 0845 4647 pour obtenir les coordonnées de tous les généralistes exerçant non loin de chez vous. Si vous continuez à avoir des

difficultés pour en trouver un pouvant vous accepter comme son patient, contactez votre « *Community Health Council* ».

Les généralistes n'ont pas le droit de refuser de vous suivre en raison de votre affection (VIH ou autre), de votre race, de votre couleur ou de votre orientation sexuelle.

Si vous avez besoin d'un généraliste lorsque vous vous éloignez de chez vous, vous pouvez vous faire inscrire en tant que « résident temporaire », à condition de séjourner un maximum de 14 jours dans le secteur où exerce celui chez qui vous vous rendez (pour plus de renseignements sur les soins pour les étrangers au Royaume-Uni, voir NAM Bulletin 50, février 2001 : NHS et étrangers).

Si vous avez droit aux soins entièrement pris en charge par le NHS, tous ceux que vous prodigue votre généraliste seront gratuits. Les généralistes ne sont pas tenus de prodiguer ces soins gratuits aux étrangers visitant le Royaume-Uni ou y résidant illégalement.

Les généralistes proposent aussi des services payants, autres que les consultations habituelles, tels que la certification médicale d'une demande de passeport.

La plupart des généralistes ont un système de rendez-vous qui peut être saturé des semaines durant. Normalement, les rendez-vous d'urgence sont possibles pour les personnes *nécessitant* réellement d'être reçues rapidement, mais la priorité sera donnée aux premiers patients qui se présentent.

Révéler votre statut sérologique

Ne pas dire à votre généraliste que vous êtes séropositif, peut avoir pour conséquence que vous ne bénéficierez pas des meilleurs soins possibles. Par exemple, si vous prenez des antirétroviraux, il est important de rester vigilant concernant leurs interactions avec d'autres médicaments, celles-ci étant potentiellement dangereuses. Les informations contenues dans votre dossier médical sont confidentielles et personne ne peut y avoir accès sans votre consentement. Si l'annonce de votre séropositivité à votre généraliste vous préoccupe, demandez conseil à votre centre de soins qui vous aidera à vous faire une idée de son attitude quant à la confidentialité autour du VIH.

Si vous devez faire un emprunt immobilier, souscrire à une assurance sur la vie, ou remplir un questionnaire de santé préalablement à un entretien d'embauche, il vous sera demandé de communiquer les coordonnées de votre généraliste et une autorisation de le contacter.

Sachez aussi que si vous ne communiquez pas les renseignements demandés par une compagnie d'assurance lors de l'établissement d'un contrat, celui-ci ne sera pas valide.

please photocopy and pass on

copyright © NAM 2005

all rights reserved

NAM publishes a wide range of publications on treatment for HIV

for details write to NAM
Freepost LON 17995
London SW9 6BR

tel
+44 (0) 20 7840 0050
web
www.aidsmap.com